

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le

ID : 073-217301803-20240802-2024\_AOUT\_3-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

L'an deux mille vingt quatre

Le deux août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 juillet 2024

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Roland Rémondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Zoé Buckley, Monsieur Olivier Morelle

Etaient absents excusés : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir donné à Madame Marie-Thérèse Dejeu)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : réhabilitation de l'ex-école de Châteaufort : lot 12 (électricité)**

Monsieur Gérard Clerc, adjoint en charge des travaux, rappelle que par délibération du 01 décembre 2023 les travaux relatifs au lot « électricité » pour la création de la Maison d'Assistants Maternelles et la réhabilitation des deux appartements de l'ex-école de Châteaufort avaient été confiés à l'entreprise Annovazzi à la Motte-Servolex

Le Tribunal de Commerce de Chambéry, par jugement du 08 juillet 2024, a prononcé la liquidation judiciaire de cette entreprise.

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande public, et la valeur des travaux estimée étant inférieure à 100 000 € H.T., la commune peut conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

La société ATE Ain'Tension Electricité située à Cressin-Rochefort (01) a déposé, un devis pour la somme de 98 921 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide donc, de confier à la société ATE , Ain'Tension Electricité les travaux relatifs au lot 12 « électricité », pour un montant de 98 921 € H.T, le règlement des situations étant effectué selon l'avancement des travaux

- autorise Monsieur le maire à signer le devis correspondant

Pour extrait conforme

Le Maire  
Daniel CLERC



La Secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEU